



**Le sujet est à nouveau sur la table et les discussions sont devenues houleuses. Le régime des intermittents du spectacle avec les annexes 8 et 10 est encore remis en cause. Artistes et techniciens se sont retrouvés lors d'une assemblée générale lundi 4 avril à l'[Ubi](#) à Rouen.**



« Cela fait 13 ans que nous sommes en lutte ».

Les [intermittents du spectacle](#) rejouent la même pièce depuis 2003. Leur régime spécifique d'assurance chômage adapté à la discontinuité de leur travail est à nouveau remis en question. Et ce n'est pas la décision prise il y a deux ans par le gouvernement de Manuel Valls qui les rassure aujourd'hui. « *Au contraire, on savait que cela allait se dérouler comme cela* », remarque Samuel Churin, comédien et porte-parole de la coordination des intermittents et précaire d'Ile-de-France.

Rappel des faits : en mars 2013, un accord national interprofessionnel modifie encore le régime de l'assurance chômage des intermittents du spectacle qui restreint les conditions d'indemnisation. Artistes et techniciens se mobilisent au printemps, perturbent les fins de saisons des salles et les festivals. **Pour éviter un été avec une suite d'annulations**, comme en 2003, Manuel Valls, Premier ministre annonce la prise en charge par l'État du différé d'indemnisation (ou délai de carence), une sanctuarisation des annexes 8 et 10 inscrite dans la loi Rebsamen sur le dialogue social. Il est alors prévu la négociation concernant ces deux spécificités se dérouleront désormais à l'échelle professionnelle, entre les organisations des employeurs et les salariés de spectacle. « *A ce moment-là, tout le monde est reparti avec cela. Mais c'est pire qu'avant. On a juste sauvé le titre de ces annexes et non le contenu* », indique Samuel Churin.

### Jusqu'à 400 millions d'économie

Cette négociation doit être effectuée dans un cadrage budgétaire, fixé par les confédérations et le Medef, et respecter le cadre général de l'assurance chômage. Et si les critères ne sont pas compatibles ? Dans cette machine bien compliquée, le

grain de sable se situe là. Dans ce cas, ce sont les confédérations et le Medef qui ont **le dernier mot**.

Aujourd'hui, le gouvernement souhaite **une économie de 800 millions** sur l'assurance chômage. Les partenaires sociaux demandent aux intermittents une économie de 185 millions d'euros par an, puis de 400 millions d'euros à l'horizon 2020. La France compte 110 000 intermittents du spectacle, *« soit 3,8 % des personnes indemnisées. **On leur demande de supporter 23 %, puis 50 % des économies** »*, explique le comédien.

*« Tout cela est [une histoire idéologique](#). Les politiques et les partenaires sociaux veulent casser le dernier régime spécifique qui couvre une activité discontinue. Ils veulent la flexibilité sans la sécurité. Et **tout est torpillé avec des faux éléments économiques**. Nous sommes victimes d'un paritarisme qui est mort. C'est la plus grande des mafias. Nous avons laissé le Medef avoir de fait un droit de veto sur tous les accords qui règlent notre vie ».*

Est-ce à l'État de prendre le relais, comme en 2013 ? *« On demande à l'État de continuer à payer. Mais c'est une ligne budgétaire qui peut sauter d'une année à l'autre, d'un gouvernement à l'autre ».* Pour Samuel Churin, c'est également une remise en cause des *« particularités d'un secteur professionnel et le début d'une caisse autonome. On sort alors les intermittents du spectacle de la solidarité interprofessionnelle ».*

Dans cette impasse, les intermittents du spectacle se mobilisent à nouveau, manifesteront demain lors de la journée contre la loi Travail El Khomri et préparent **plusieurs actions**.